



COMMUNIQUÉ

(Pour diffusion immédiate)

SENTINELLES PETITCODIAC ENREGISTRE UNE VICTOIRE LÉGALE IMPORTANTE Mais le fédéral refuse de partager les coûts de la restauration

Moncton, le 10 novembre 2007 — Coup d'éclat vendredi dans la bataille pour sauver la rivière Petitcodiac : alors que le gouvernement fédéral autorise la construction d'un pont de 280 mètres, il affirme du même coup qu'il ne participera pas au financement du projet.

Dans un affidavit déposé à la Cour fédérale hier (dans le cadre de la demande en révision judiciaire de Sentinelles Petitcodiac), le gouvernement fédéral écrit « Transport Canada et le ministère des Pêches et Océans ont maintenant complété le processus de révision réglementaire en vertu de la *Loi sur la protection des eaux navigables* et la *Loi sur les pêches* et chacun a décidé d'émettre ses approbations et ses permis respectifs au regard du remplacement du pont-chaussé par un pont de 280 mètres. »(Trad.)

Selon le président de Sentinelles Petitcodiac, Michel Desjardins, les propos tenus dans l'affidavit signifient que le gouvernement fédéral n'a clairement pas l'intention de s'enliser dans des procédures administratives et réglementaires. L'organisme avait exprimé des préoccupations à cet effet au mois d'août dernier en disant que le gouvernement fédéral pourrait décider d'utiliser le processus réglementaire pour retarder une fois de plus le projet de restauration. Toute préoccupation du genre est maintenant écartée.

Selon Michel Desjardins, il ne reste plus d'obstacles légaux ou techniques au démarrage du projet de restauration. « En somme, cette nouvelle nous apprend que le projet de restauration satisfait toutes les exigences techniques et légales du gouvernement fédéral et que la province peut démarrer le projet de restauration en tout temps », a souligné monsieur Desjardins.

« Mais nos victoires semblent avoir un goût plutôt aigre-doux ces derniers temps », a ajouté Michel Desjardins. Il fait référence à une lettre envoyée par le ministre fédéral des transports, Lawrence Cannon au Premier ministre Shawn Graham. Dans la lettre, le ministre Cannon autorise la province de procéder avec le projet de restauration, mais dit que le projet en question est inadmissible au Fonds Chantiers Canada (programme d'infrastructure) puisqu'il ne satisfait pas ses critères.

Malgré la victoire légale, Sentinelles Petitcodiac s'est dit profondément déçu par la position du gouvernement fédéral sur la question du financement. « Ça démontre le mépris de ce gouvernement envers les communautés de ce bassin versant et de l'environnement en général. C'est bien la dernière chose dont a besoin le monde à ce moment-ci, des gouvernements qui font de la petite politique avec l'environnement. »

Cela dit, Sentinelles Petitcodiac croit que le projet de restauration ira de l'avant dans un avenir rapproché, quoi qu'il en soit. Selon l'organisme, le gouvernement provincial n'a plus de choix que de procéder et il devra trouver d'autres façons de trouver le financement. « Vu les circonstances, je ne serais pas surpris de voir la province entamer une poursuite judiciaire contre Ottawa pour sa part des coûts dans ce dossier. Après tout, ils ont été des partenaires égaux dans ce dossier depuis le tout début et on peut leur attribuer une part égale de responsabilité pour ce fâcheux dégât », a-t-il laissé entendre.

— 30 —

Information : Michel Desjardins, président du conseil d'administration
Tél.: 389-8221 bureau, 854-6777 domicile, 381-1580 portable
michel.desjardins@petitcodiac.org